

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le vingt-six mars,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VILLEVIEILLE,

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERAT  
Mme BENABDESLAM  
M. MARCEAU

**n° 20240326\_D\_041**

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget**  
**Annexe**  
**Assainissement :**  
**Budget Primitif 2024**

**VU** la délibération n°20231107\_D\_119 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2023 portant sur la fusion des budgets « DSP Assainissement » et « Régie Assainissement » - Dénomination du Budget Annexe « Régie Assainissement » en « Assainissement »

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur BOMPUIS, Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'EAU, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 1 773 483,24 €

Pour la section d'investissement à : 1 976 840,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

AR Prefecture

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

043-244301131-20240326-20240326\_D\_041-DE  
Reçu le 04/04/2024

